



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maladie de Lyme

Question écrite n° 21798

Texte de la question

M. Éric Woerth attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'importance de l'errance médicale liée à la maladie de Lyme et sur la nécessité d'intensifier la recherche scientifique. La maladie de Lyme étant une maladie grave et les débats scientifiques à ce sujet nombreux, les associations de lutte contre la maladie vectorielle de Lyme souhaiteraient l'amélioration des tests de dépistage. En effet, si elle est repérée rapidement, la maladie de Lyme peut se soigner correctement et avec succès, cependant le manque de connaissances conduit à un sous-diagnostic qui peut être fatal pour les individus. Une prise de conscience a eu lieu aux États-Unis et progresse en Europe, pour mettre fin à l'errance de cette maladie. Il apparaît primordial de faire avancer la recherche en laboratoire mais également sur le terrain au plus près de la population. Il souhaiterait donc savoir quelles mesures le Gouvernement envisage de mettre en place afin de favoriser la recherche concernant les tests de dépistage et les traitements de la maladie de Lyme.

Texte de la réponse

L'instruction DGS/VSS1/DGOS/PF2/2018/258 du 26 novembre 2018 organise la prise en charge des patients consultant pour une maladie vectorielle à tiques selon trois niveaux de recours : la médecine ambulatoire, des centres de compétence répartis sur le territoire et cinq centres de référence en charge de coordonner l'ensemble, identifier les meilleures pratiques et mener des actions de recherche clinique pour faire progresser les connaissances au bénéfice des patients. Ce dispositif constitue une réponse à l'errance des patients et également un cadre unique permettant de développer des actions de recherche au plus près des malades à partir des observations cliniques et des dossiers médicaux. Il est important de rappeler que la recherche est également une des missions du centre national de référence (CNR) des borrelia, financé sur des fonds publics. Ainsi le CNR travaille à la mise au point de tests protéomiques d'infections après piqûre de tique. Par ailleurs, l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et le CNR des borrelia se tiennent disponibles pour évaluer tout nouveau test qui serait mis à disposition par les fabricants.

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21798

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6842

Réponse publiée au JO le : [28 janvier 2020](#), page 642